

## CHANGEMENT DE RESIDENCE POUR L'ENFANT

Par **PEIGNEY**, le **16/05/2011** à **09:46** 

Bonjour,

Je suis la mère d'un petit garçon qui a 10 ans et qui vit actuellement chez son père depuis 4 ans maintenant.

En effet d'un commun accord avec son père, Jérémy est parti vivre chez son père alors qu'il n'avait que 6 ans. Mais voilà quelques mois qu'il me fait part de son souhait de revenir à la maison car il ne supporte plus les pressions qu'il subit de la part de sa belle-mère! Malheureusement d'après ses dires son père n'intervient pas et cela rend mon fils très malheureux, il a même employé un terme qui me fait très peur car je cite il me dit en pleurant qu'il est en dépression nerveuse!!! A son âge je trouve cela alarmant! D'autre part j'ai encouragé mon fils à parler avec son papa pour lui faire part de tout cela mais il me dit que ça ne va pas être facile car elle est tout le temps là. Bref, je vous demande quelle démarche suivre afin que mon fils revienne à la maison sachant à l'avance que son père ne sera pas d'accord ?!!

PS: Jérémy a 1 frère et 1 soeur qui vivent chez moi.

Merci de votre aide à l'avance.

Par Claralea, le 16/05/2011 à 10:17

Bonjour,

Allez au greffe du Tribunal de Grande Instance du domicile de votre fils et demandez que le Bâtonnier désigne un avocat pour lui, afin qu'il soit entendu et qu'il exprime son désir de venir vivre chez vous et faites une requête en courrier recommandé AR au JAF pour le changement de residence de votre enfant. Un avocat pour vous n'est pas obligatoire mais en avoir un peut vous aider dans vos démarches.

Par Domil, le 16/05/2011 à 14:06

[citation]il me dit en pleurant qu'il est en dépression nerveuse !!![/citation] un conseil ne le

répétez pas au juge, car ça sera pris, immanquablement, comme un parent qui fait dire des choses à l'enfant (ce sont des paroles d'adulte mis dans la bouche d'un enfant)